



pour le rayonnement des idées d'Henry Dunant

Communiqué de presse

Prix Henry Dunant Recherche

Genève, le 28 octobre 2015 : La Fondation Prix Henry Dunant (la Fondation), en partenariat avec l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains à Genève (l'Académie), a attribué le Prix Henry Dunant Recherche 2015 à **Madame Vaishali SHARAMA** pour son *LL.M paper* intitulé : « **Transparency and Drone Operations: Exploring Transparency Requirements in International Humanitarian Law** » (*La transparence et les opérations de drones : l'exploration des prérequis en droit international humanitaire*).

La cérémonie de remise du Prix aura lieu le **vendredi 30 octobre 2015** à 19h00 lors de la cérémonie de remise des diplômes de l'Académie dans l'auditoire A1B de la Maison de la Paix (IHEID).

Ce Prix souligne les liens étroits entre la Fondation et de l'Académie. Le Prix Henry Dunant sera remis par Mr. Pierre-André Mourgue d'Algue, trésorier de la Fondation après une brève allocution de Mr. Roger Durand, Président de la Fondation. Pour l'occasion, le conférencier principal sera Mme Cécile Aptel, conseillère principale du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, qui s'exprimera sur le sujet du travail prisé ce jour-là.

Le Prix Henry Dunant recherche 2015 est décerné au mémoire de Vaishali Sharma sur 'Transparency and drone operations.' Le jury, Composé de membres du Conseil de la Fondation Henry Dunant, de l'ADH, et du CICR, a été impressionné par la qualité de l'écriture, la structure des arguments, la maîtrise des nombreuses références juridiques et le sens de la communication de l'auteur, ainsi que sa capacité à mettre en relation différentes branches du droit international pour soutenir son argumentation. Il a également apprécié le potentiel d'application pratique de la thèse, qui donne des pistes et des exemples concrets sur l'utilité d'une meilleure transparence dans l'utilisation des drones à des fins militaires afin d'améliorer le respect du DIH. La question de l'utilisation des drones est également un problème humanitaire clé du moment et qui ne risque que de gagner en importance. L'argumentation développée dans la thèse au sujet du rôle fondamental du principe de transparence pour améliorer le respect du DIH est également tout à fait pertinente pour d'autres problématiques humanitaires telles que le bombardement de l'hôpital MSF de Kunduz. S'attaquer à leur utilisation abusive par les grandes puissances et aux risques engendrés pour les populations civiles s'inscrit donc pleinement dans l'esprit d'Henry Dunant.

Depuis 2005, le Prix a été attribué chaque année par la Fondation, ainsi que de l'Académie, pour une œuvre de travail académique exceptionnelle qui contribue à approfondir, à renforcer et à actualiser les idéaux et l'engagement d'Henry Dunant. Par le biais de ce prix, la Fondation et l'Académie cherchent à motiver les jeunes à contribuer à la diffusion des règles internationales protégeant les victimes de conflits armés et les États d'urgence. Le Prix s'élève à CHF 5'000.

Fondée en 2007 par la faculté de droit de l'Université de Genève et l'Institut de Hautes Etudes Internationales et du Développement, les objectifs de l'Académie sont de dispenser un enseignement de haut niveau académique, mener et promouvoir la recherche juridique, organiser des formations et des réunions d'experts et fournir une expertise juridique dans les branches du droit international relatifs à des situations de conflit armé.